

## Informations sur les inscriptions scolaires 2022/2023

### La démarche d'inscription

---

Les familles désirant scolariser leur(s) enfant(s) à l'école de Lahonce sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie :

- soit par téléphone au 06.28.31.39.72
- soit par mail à l'adresse suivante : [enfance-jeunesse@lahonce.fr](mailto:enfance-jeunesse@lahonce.fr)

Après ce premier contact, la démarche d'inscription se déroule en deux temps :

1. Rendez-vous en mairie avec le responsable du service « enfance/jeunesse » pour inscrire votre enfant en remplissant la fiche de renseignements,
2. Rendez-vous avec la directrice de l'école (contact : 05.59.31.51.54 – [ecole-lahonce@wanadoo.fr](mailto:ecole-lahonce@wanadoo.fr)) pour procéder à l'admission de votre enfant à l'aide des documents suivants : livret de famille, carnet de santé et si besoin, certificat de radiation de l'ancienne école et livret scolaire de l'enfant.

### L'école

---

L'école accueille les enfants dans les classes de maternelle pour le cycle des apprentissages premiers (*petite section, moyenne section et grande section d'école maternelle*) puis dans les classes du cycle des apprentissages fondamentaux (*CP, CE1, CE2*) et du cycle de consolidation (*CM1, CM2*).

Répartis au sein de sept classes, l'école comptabilise 170 écoliers durant l'année scolaire 2021-2022 dont 73 en classe de maternelle et 97 en classe de primaire. La moyenne générale d'élèves par classe est de 22 élèves.

### Les horaires des temps scolaires

Les horaires sont arrêtés de la manière suivante :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h et 13h45-16h15.

### Le bilinguisme « Français – Basque »

Un enseignement bilingue Français-Basque est proposé aux élèves de l'école de Lahonce de la petite section jusqu'au CM2.

### ATSEM, et agents techniques

Les enfants de maternelle sont encadrés par leur instituteur/institutrice et par des ATSEM à raison d'un agent par classe.

Deux agents techniques gèrent par ailleurs le service de restauration et veillent à la propreté et l'hygiène des locaux.

## Les temps périscolaires

---

### La restauration scolaire

Le service de restauration scolaire se déroule en deux services. Il commence à 12h00 pour les enfants de maternelle et se poursuit à partir de 12h45 pour les enfants de primaire.

Des tarifs différenciés, basés sur l'échelle des quotients familiaux déterminent le coût des repas :

- Quotient familial inférieur à 800 € : coût du repas = 2,10 €
- Quotient familial supérieur ou égal à 800 € : coût du repas = 3,30 €

Ces tarifs sont valables pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Leur montant est déterminé par délibération du Conseil Municipal.

La commune de Lahonce dispose d'un fournisseur local en liaison chaude. Les repas sont préparés par la société BERTAKOA situé dans les locaux du Lycée Etchepare à Bayonne.

### Accueil périscolaire

Accueil du matin : de 7h30 à 8h20

Les familles peuvent amener leurs enfants en fonction de leurs besoins, sans réservation.

Accueil périscolaire du soir : de 16h15 à 18h30

Les familles inscrivent leurs enfants soit de 16h15 à 17h30, soit jusqu'à 18h30.

Des tarifs différenciés, basés sur l'échelle des quotients familiaux déterminent le coût de l'accueil périscolaire :

	QF < 800 €	QF ≥ 800 €
Matin	0,90 €	1,10 €
16h15-17h30	0,90 €	1,10 €
17h30-18h30	0,90 €	1,10 €

Ces tarifs sont valables pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Leur montant est déterminé par délibération du Conseil Municipal.

## L'espace « famille »

---

Depuis l'été 2021, la commune a mis en application un Espace Famille accessible via le web avec pour objectifs de simplifier les démarches administratives des familles et d'optimiser la communication du service (*accueils périscolaires et extrascolaires*).

Les inscriptions et réservations aux temps périscolaires s'effectuent désormais directement depuis cet espace famille. Celui-ci permet également de communiquer la facturation des prestations et d'assurer un paiement en ligne.

Pour ce faire, chaque famille est invitée à créer son compte personnel via l'adresse suivante :

<https://espacefamille.aiga.fr/12117>